

221C2136
FR0013399474-OP025-R05

19 août 2021

- Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

<p style="text-align: center;">GENKYOTEX (Euronext Paris)</p>

Complément à D&I 221C1910 du 28 juillet 2021

1. Le 19 août 2021, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société GENKYOTEX en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 28 juillet 2021, par Bryan, Garnier & Co., agissant pour le compte de la société de droit suédois Calliditas Therapeutics AB (publ), a été déposé.

Ce projet de note en réponse contient notamment (i) en application des dispositions de l'article 231-19, 3° du règlement général, le rapport du cabinet Finexsi, représenté par MM. Olivier Courau et Maxime Rogeon, mandaté le 2 juillet 2021 par le conseil d'administration de la société GENKYOTEX (sur proposition d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 2°, II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait, y compris en cas de retrait obligatoire, et (ii) en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, l'avis motivé du conseil d'administration de la société GENKYOTEX en date du 17 août 2021.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres GENKYOTEX sont applicables.